

08.06.2005 - 17:10 Uhr

Les bonbons sans sucre Ricola face à la justice en France - Pas de lien entre l'usure prématurée des dents et les bonbons Ricola

Laufon (ots) -

Le tribunal de Clermont-Ferrand a rejeté la plainte déposée contre la société Solinest qui assure la distribution exclusive des bonbons Ricola en France. Il n'a en effet pas considéré que l'usure générale des dents du consommateur concerné, dont la famille avait poursuivi l'action en justice, pouvait être rapportée à la consommation de bonbons Ricola sans sucre. Selon ses propres indications, cet homme qui souffrait de différentes pathologies avait avalé mensuellement plusieurs kilos de bonbons Ricola. Il s'était mis à cette consommation jugée " excessive " par un expert lorsqu'il avait arrêté de fumer. Le tribunal a dénié toute crédibilité aux affirmations des plaignants.

"En 75 ans d'existence, notre entreprise n'avait jamais été confrontée à des reproches de ce genre", déclare dans une première prise de position Felix Richterich, président du conseil d'administration de Ricola. "Par notre nom, nous garantissons que tous nos produits sont fabriqués avec des ingrédients de premier choix et que leur qualité fait l'objet de contrôles permanents." Les bonbons sans sucre en question ont tous été testés scientifiquement et une expertise neutre atteste qu'ils ménagent les dents.

Contact:

messmerpartner
Manfred Messmer
Tel.: +41/61/279'99'00

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005111/100491437> abgerufen werden.